



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
18	29	28

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation du 3 Juin 2025 dont le caractère d'urgence a été validé en début de séance, adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VAILLAT Fanny, ROBERT Astrid donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à RICARD Isabelle, URAS Patrick donne pouvoir à VANHALST Philippe, AYME Michel donne pouvoir à JEAN Nathalie, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/37-

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE II

Rapporteur : M. Didier JEAN

Rappelle à l'assemblée que la demande de renouvellement de dénomination de la commune en « Commune touristique » a été approuvée par le Conseil Municipal du 30 Janvier 2025 N° 25/05.

Cette dénomination est donnée pour 5 ans, et doit s'accompagner obligatoirement du classement de l'Office de tourisme selon une grille nationale.

L'Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON ayant été classé en catégorie II pour 5 ans, par arrêté préfectoral N° 13-2020-02-27-008 du 27 Février 2020, il convient donc de demander le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme.

Le classement est une démarche volontaire. Monsieur le Maire adresse, au représentant de l'Etat, une délibération de la collectivité, prise sur proposition de l'Office de Tourisme, lequel constitue le dossier de demande de classement sur la base de la grille nationale définie par la Loi.

Le Comité Directeur de l'EPIC Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON a validé le dossier de demande de reclassement en catégorie II de la structure lors de sa séance du 14 Mai 2025, délibération N° 163/25 afin que le dossier soit transmis au Conseil Municipal.

L'Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON répond aux conditions définies par l'arrêté du 16 Avril 2019 abrogeant l'arrêté du 12 Novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 Juin 2011 qui fixe les nouveaux

critères de classement des structures de tourisme en vigueur depuis le 24 Juin 2011 ; cet arrêté réduit le nombre de catégorie à 2 et précise les nouveaux critères de classement.

Ajoute qu'il est nécessaire de demander ce renouvellement en catégorie II pour maintenir à LA ROQUE D'ANTHERON sa dénomination de « Commune Touristique ».

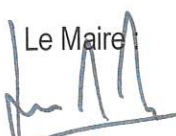
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 133-1 et suivants et D 133-20 et suivants du Code du Tourisme définissant les règles de fonctionnement des offices de tourisme,
Vu la Loi N° 2009-888 du 22 Juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques,
Vu le décret N° 2009-1652 du 23 Décembre 2009 portant application de la Loi N° 2009-888 du 22 Juillet 2009,
Vu l'arrêté préfectoral 13-2020-02-27-008 du 27 Février 2020 classant l'Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON renouvelant la dénomination « Commune Touristique » pour la commune de LA ROQUE D'ANTHERON,
Vu le décret N° 2020-484 du 27 Avril 2020 relatif au classement des communes en station de tourisme,
Vu la délibération EPIC N° 156/25 du 22 Janvier 2025 validant le dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie II
Vu la délibération N° 25/05 du 30 Janvier 2025 demandant le renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour la commune de LA ROQUE D'ANTHERON,
Vu le dossier de demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'EPIC Office de Tourisme de LA ROQUE D'ANTHERON.

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser ledit dossier au Préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS


la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 11/06/25
Et de la publication sur le site internet le 11/06/25
ou notification le 11/06/25

REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2025
Application agréée E-legalite.com